



## Préavis municipal

### Concernant la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Rapport de gestion**

Lors de chaque séance du Conseil, les Conseillers municipaux informent sur leurs dicastères. Ce chapitre ne reprend pas ces communications en détail et résume les activités importantes de l'année écoulée.

- **Police des constructions**

Alors qu'il y a eu plusieurs échanges en vue de projets, un seul permis de construire a été délivré. Il y a également eu 13 autorisations municipales pour des panneaux photovoltaïques, des pompes à chaleur, des abattages d'arbres ou des travaux de minime importance.

- **Plan d'affectation communal – PACom**

A la suite de la signature par la Cheffe du Département le 8 novembre 2023 et de l'arrêt de la CDAP du 29 août 2024, le PACom est entièrement entré en vigueur. La constatation d'entrée en vigueur a été publiée au pilier public et sur le site internet de la commune dès réception du courrier du 18 décembre de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

- **Remplacement des panneaux photovoltaïques de la Grange communale**

Alors que les panneaux photovoltaïques de la Grange communale ont été changés en 2023, le compte d'investissement a pu être clôturé en 2024 par l'utilisation du fonds de réserve « fonds pour investissements divers 9282.00 ». En 2024, la commune a en effet reçu une subvention pour l'agrandissement de CHF 3'049.20 de Pronovo, portant l'investissement net à CHF 37'044.80<sup>1</sup>, en dessous du budget net de CHF 47'342 résultant du préavis amendé.

- **Crédit d'étude pour l'assainissement des réseaux souterrains Petit Montborget – Route d'Orges**

Les travaux liés au crédit d'étude ont été finalisés avec la présentation du crédit d'investissement au Conseil général et la mise à l'enquête publique à la fin de l'année 2024. Les coûts s'élèvent à CHF 47'858.10, en dessous du budget de CHF 90'000. Cela s'explique notamment par une situation moins complexe que celle rencontrée lors de la phase des travaux précédents. Le compte d'investissement a pu être clôturé en 2024 par l'utilisation du fonds de réserve « fonds pour investissements divers 9282.00 ». L'imputation des coûts est présentée dans le compte de

---

<sup>1</sup> De manière à conserver une trace des investissements dans les comptes, ceux-ci sont amortis de manière à laisser une position de CHF 1 au bilan. Cela explique les différences de CHF 1 entre les montants indiqués et le montant effectif des investissements.

fonctionnement selon la clé de répartition définie des travaux (routes et éclairage public, eau sous pression, épuration).

- **Appareil de mesure des eaux usées et dédoublement de la canalisation d'évacuation des eaux claires du Crolord**

Les travaux liés au crédit d'investissement ont été finalisés en 2024 avec la mise en service du comptage des eaux usées dès la fin décembre 2024. Les coûts s'élèvent à CHF 44'528.63, en dessous du budget de CHF 50'000. Le poste Romande Energie dépasse toutefois le montant budgété du fait de l'installation d'un câble triphasé. Les canalisations ont été répertoriées dans le cadre du projet de référencement du système d'information du territoire (SIT).

- **Système d'information du territoire (SIT)**

Les derniers relevés ont été réalisés au début de l'année 2025. Du fait que le montant budgété de CHF 15'000 avec le bureau de géomètre était pratiquement utilisé avant la dernière phase des travaux, la Commune a négocié un forfait pour la finalisation des travaux, ce qui a permis de limiter le dépassement. La CoGeFi a été informée le 5 octobre 2024 de cette situation et du dépassement du poste 420.318.00 d'environ CHF 5'000 par rapport au budget 2024. Il est prévu et budgété que le SIT soit mis à jour dans le cadre des travaux en cours.

- **Informatique communale et site internet**

Alors que le remplacement du matériel informatique et le changement d'hébergement et d'application commune ont été réalisés en 2023, le changement du site internet est encore en cours. Il est prévu que le nouveau site soit mis en fonction cette année. Sur la base de l'offre, le montant du crédit d'investissement de CHF 40'000 devrait être tenu.

Compte tenu de l'importance des investissements réalisés en 2023, il a été décidé de procéder à un amortissement obligatoire de CHF 8'000 dès l'année 2024.

- **Fonds scolaire et bibliothèque populaire – rapport annuel**

Le fonds a été utilisé en 2024 conformément au préavis 2022/14. Les dépenses se sont élevées à CHF 1'250 et se répartissent comme suit : a) PartaGiez : CHF 600 pour les activités pour les enfants ; Paroisse de Grandson : CHF 500 pour l'organisation de camps ; Pro Junior : CHF 150. Le fonds présente un solde de CHF 9'573.20 au 31.12.2024 (10'823.20 au 31.12.2023).

Dans son rapport du 27 juin 2024, la CoGeFi a manifesté le vœu que la Municipalité examine les moyens de revoir la décision de dissolution du fonds et d'utiliser ce fonds pour soutenir les efforts de PartaGiez. La Municipalité a approché l'Association via sa Présidente et prévoit de présenter un préavis d'ici à la fin 2025.

- **Fonds communal d'encouragement pour le développement durable**

Bien que la Municipalité ait élargi les possibilités de faire appel à des subventions, celles-ci se sont élevées à CHF 7'527 alors que les recettes étaient supérieures avec CHF 12'117.95. Le solde a été reporté au compte 9282.11 Fonds communal d'encouragement pour le développement durable qui s'élève désormais à CHF 46'656.05. Les subventions étaient les suivantes (compte 220.366.01)

- 3 abonnements de train pour : CHF 579
- 1 isolation thermique : CHF 4'080
- 1 enveloppe du bâtiment : CHF 868

- 2 pompes à chaleur : CHF 2'000

- **Prise de position sur l'étude Park & Ride régionale**

La Municipalité s'est prononcée sur l'étude Park & Ride réalisée à l'échelle régionale. Elle a notamment mis en évidence certaines incohérences et impossibilités physiques de certains points de planification, notamment à Yverdon-les-Bains (besoins sous-estimés) et à Grandson (augmentation du nombre de place n'apparaissant pas réaliste) et interrogé les rédacteurs sur les horaires de bus et de trains (p. ex. absence d'arrêt à Grandson du train régional Yverdon – Neuchâtel – Bienne dès le changement d'horaire de décembre 2024).

- **Adhésion à l'AIERG**

L'AIERG a accepté notre adhésion lors de son assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Lors de l'Assemblée de printemps du 2 avril 2025, la modification statutaire (annexe listant les communes membres) n'avait toujours pas été signée par les services du Canton. Les deux représentant de Giez ont été assermentés, sous réserve de l'approbation du Canton, ce qui n'est qu'une formalité. Giez n'a toutefois pas pu intervenir dans les débats et les votes. Nous avons toutefois pu poser les questions et demander des clarifications.

## 2. Comptes communaux 2024

En 2024, la bourse communale présente un total de charges de CHF 3'177'712.58 et un total de recettes de CHF 3'136'847.05. Cela représente un excédent de charges de **CHF 40'865.53** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 92'631.40.

Si ce résultat est meilleur que prévu lors de l'établissement de notre budget 2024, il constitue toutefois la première perte depuis plusieurs années, malgré les mesures prises pour augmenter les recettes (augmentation des impôts et des taxes) et contenir l'évolution des charges (administration et domaines et bâtiments) qui entrent dans le périmètre de compétences de la Municipalité.

### Compte de fonctionnement

**Administration** – Alors que ce domaine connaît une hausse par rapport à 2023, les charges sont en dessous du budget. Nous mettons en évidence le premier amortissement obligatoire concernant le nouveau système informatique de CHF 8'000.

**Impôts** – Le fonds débiteurs douteux est encore en augmentation, répondant ainsi aux documents transmis par l'administration cantonale des impôts. Les entrées concernant les personnes physiques, sont stables, affichant même une légère baisse d'environ CHF 5'000 par rapport à 2023, malgré l'augmentation du taux d'impôt. L'impôt sur les personnes morales affiche quant à lui, une nette augmentation. Cet impôt a déjà montré une évolution en dents de scie d'année en année, ce qui rend toute prédiction difficile pour les budgets à venir.

**Service financier** – Des acomptes pour un montant de CHF 324'682 ont été payés en 2024 pour la péréquation intercommunale. Sur la base du rendement des impôts, le décompte provisoire 2024 affiche un montant de CHF 394'973, ce qui signifie que nous devons encore payer environ CHF 70'300 courant 2025 au titre de l'exercice 2024. Du fait des incertitudes liées au dernier exercice prenant en compte les dépenses thématiques, aucun montant n'a été porté comme revenu.

**Terrains** – Le montant de CHF 8000 prévu dans le budget, correspond à notre participation pour les nouvelles cibles de tir.

**Forêts** – Avec CHF 30'342.39, les charges sont moins élevées que celles prévues au budget (CHF 50'500). Cela s'explique par la variabilité des travaux finalement réalisés. Par contre, les revenus sont proches du budget, notamment du fait d'un bon prix retiré (chênes).

**Bâtiments communaux** Le clocher de l'église a fait l'objet des mesures, ce qui explique la charge d'environ CHF 4'200 qui était prévu au budget 2023 mais qui ont été finalisées et facturées en 2024. Dans un appartement de la grange communale des travaux de rafraîchissement ont été réalisés à la suite du départ d'une locataire (entretien des bâtiments et frais divers). Sauf cas nécessitant une intervention immédiate ou des travaux identifiés, les travaux budgétés dans les appartements sont réalisés lors du changement de locataire. Cela explique des dépenses plus faibles que prévues en 2024.

**Routes** – L'entretien des routes et la signalisation dépassent fortement le budget. Ceci s'explique par la volonté de la Municipalité de réaliser le reflachage qui n'avait pas été réalisé ces dernières années et l'obligation de mettre des panneaux d'interdiction de circuler à l'entrée de tous les chemins forestiers. La CoGeFi a été dûment informée de ces dépassements en septembre 2024.

**Ordures ménagères et déchetterie** – La Municipalité a décidé de mettre en œuvre deux imputations qui n'étaient pas prévues au budget et qui répondent aux recommandations de la cour des comptes. La première correspond à une mesure sociale estimée<sup>2</sup> pour notamment prendre en charge des couches-culottes et protection contre l'incontinence. La seconde correspond à l'imputation des déchets de voirie et qui charge le domaine des routes ; elle correspond à 5 % des charges du domaine des ordures ménagères et déchetterie. Ces imputations devraient permettre de maintenir le niveau des taxes après l'augmentation de 2025.

**Réseau d'égouts et épuration** – Ce domaine présente une nouvelle fois un déficit, malgré l'augmentation des taxes. Si nous avons dû intervenir sur une canalisation qui s'est effondrée dans un jardin, le dépassement découle principalement de notre participation à la STEP/STAP de Grandson avec CHF 83'292.65 contre un budget de CHF 64'427. Cela s'explique principalement par le raccordement à la STEP d'Yverdon en mars 2024.

**Instruction publique** – Si le domaine de l'enseignement est en légère augmentation par rapport à 2023, il reste en dessous du budget 2024. Pour la commune de Giez, on note une augmentation concernant l'enseignement secondaire.

**Réforme policière** – La réforme policière fait l'objet d'une légère augmentation autant par rapport à 2023 que par rapport au budget. Cela s'explique par la péréquation, qui nous amènera à payer environ CHF 3'700 en 2025 pour l'année 2024 .

**Sécurité sociale** – Bien que la participation nette au Réseau d'accueil familial de jour d'environ CHF 119'000 soit inférieure au montant budgété d'environ CHF 135'000, elle est en hausse par rapport à 2023 (environ CHF 101'000). Cela est lié aux subventions reçues par le réseau qui sont difficilement évaluables lors de l'établissement du budget. Concernant la péréquation liée à la cohésion sociale, les

---

<sup>2</sup> La Cour des comptes a demandé au Canton de préciser les éléments à prendre en compte pour cette imputation.

acomptes 2024 se montaient à CHF 324'472. Selon le budget 2023, nous avons prévu de recevoir CHF 37'227 en 2025, mais nous ne recevrons que CHF 30'267. Notre participation devrait, au final, être similaire à celle de l'année précédente.

**Service des eaux** – En 2024, ce domaine a présenté un léger excédent de revenu d'environ CHF 3'900. Du fait de l'assujettissement à la TVA de ce domaine dès 2025 et afin de pouvoir récupérer la TVA portant sur les travaux en cours tout en limitant le risque de reprise fiscale, il nous a été conseillé d'anticiper l'utilisation du fonds des eaux<sup>3</sup> et de le porter à zéro au 31 décembre 2024. Par conséquent le fonds a été utilisé à concurrence de CHF 412'340.26 pour amortir des travaux anciens réalisés sur le réseau d'eau. La CoGeFi a été informée en janvier 2025 de cette situation.

#### Ecritures de boucllement

- Amortissements comptables<sup>4</sup> : CHF 674'297.99, dont CHF 544'817.99 d'amortissements supplémentaires.
- Attribution à fonds de réserve : CHF 158'372.16
- Prélèvement à fonds de réserve : CHF 543'814.20

#### Bilan

- Les fonds débiteurs douteux sont augmentés de CHF 281'686.30 (2023) à CHF 429'641.10 (2024). L'augmentation ou la diminution se base quasi-exclusivement sur les chiffres préconisés par l'ACI. Des correctifs de faible ampleur sont réalisés par la bourse communale sur la base des factures encore ouvertes.

#### Conclusion sur les comptes 2024

- La clôture des comptes 2024 présente un excédent de charges de CHF 40'865.53, prélevé du capital.
- La commune dégage une marge nette d'autofinancement de CHF 256'969.

Au vu de ce qui précède, nous remercions toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune, et tout particulièrement la boursière du fait de la préparation au nouveau système comptable MCH2. Nous vous proposons d'accepter les comptes 2024 tels que présentés. Ces comptes ont été révisés par la société fiduciaire BFF & Associés SA.

### **3. Conclusion**

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ**

- vu le préavis municipal 2025 / 29
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

<sup>3</sup> Voir décision du Conseil général du 9 décembre 2024 sur le préavis 2024/28.

<sup>4</sup> Hors écriture d'amortissement financier « défalcation et abandon de créance » de CHF 8'980.59

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- 1) D'accepter la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2025

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :



H. Kemmling



La Secrétaire :



C. Pavid